

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné **GICAR**
 demeurant à : **Rue Ampère - ZAC La Demi-Lieue / La Villette - 42300 - MABLY** Tél. : **04.77.44.25.60**
 déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) :
 **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
 **800; rue Jean Rostand; BP 541-42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**
 la carrosserie suivante : **FOURGON POMPE TONNE**

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

- (1) Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.
- (1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE

Marque : **RENAULT VI**
 Type : **22 AXA 9**
 N° d'identification : **VF 622 AXA 000100999**
 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : **8**
 Empattement : F = **3,81** m
 F (5) = **3,81** m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = **7,47** m
 Largeur ℓ = **2,5** m
 Surface L x ℓ = **18,67** m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = **4** m
 Porte à faux arrière du véhicule : X = **2,26** m
 Longueur des ferrures et charnières : c = **1** m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = **0,417** m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y =$ **1,58** m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F - Y = **3,40** m

Poids total autorisé en charge : PTAC = **15 000** kg
 - Poids à vide du véhicule carrossé = **8 960** kg
 PV = PC + M + Ca = kg
 PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
 M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
 Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
 - Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque) :
 PV. AV = **4 554** kg
 - Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)
 PV. AR = **4 406** kg
 - Poids du conducteur et des passagers :
 p : 75 kg x (conducteur + passagers) = **600** kg
 - Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3) (cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = * kg
 (cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3} =$ * kg
 - Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3) (cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg
 (cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3} =$ * kg
 - Chargement : Ch = PTAC - PV - p = **5 440** kg

- (1) Barrer la mention inutile.
- (2) Voir notice descriptive.
- (3) Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
- (4) Joindre les tickets de pesée correspondants.
- (5) F = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

Fiche calcul CA21139.XLS du 30/11/2000

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F}$	=	5 440	x	$\frac{0,417}{3,815}$	=	594	kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{F-Y}{F}$	=	5 440	x	$\frac{3,815 - 0,417}{3,815}$	=	4 845	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	{	Poids à vide : PV.AV =	4 554	kg	Essieu(x) AR	{	Poids à vide : PV.AR =	4 406	kg
		Poids conducteur et passagers :					Poids conducteur et passagers :		
		p.AV =	467	kg			p.AR =	132	kg
		Ch AV =	594	kg			Ch AR =	4 845	kg
		PT AV total =	5 615	kg			PT AR total =	9 383	kg
		PT AV autorisé :					PT AR autorisé :		
		minimal (2)	/	kg			minimal (2)	/	kg
maximal (2)	6 500	kg	maximal (2)	10 100	kg				

Fait à MABLY le 30 / 11 / 2000

Signature et cachet

GICAR

BP 1000 - 42308 ROANNE CEDEX
FRANCE

Tél. 04 77 44 25 60 Fax 04 77 44 25 69

SIRET 415 025 618 00026 - NAF 341 Z

TVA Intracommunautaire FR 954150 25 618

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.